

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL de THÈREVAL**

Date de convocation	30 juin 2020	Nombre de conseillers en exercice	23
Date d'affichage de la convocation	30 juin 2020	Nombre de conseillers présents	23
Date d'affichage du compte-rendu	15 juillet 2020	Nombre de votants	23

*_*_*_*_*

L'an deux mille vingt, le 7 juillet à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de THÈREVAL.

Étaient présents :

QUINQUENEL Gilles, WOLFF Claudine, DUBOURG Thierry, VILLEDIEU Nelly, ROUSSELLE Daniel, BUELO Maxime, MAQUEREL Charline, STREIFF François, MAZIER Laetitia, LESENECHAL Sylvain, LECHEVALLIER Sandrine, MAZELINE Alain, LEPINGARD Séverine, BEDOUIN Jean-Pierre, BOUSSARD Marie, FOLLIOT François, LEMERAY Véronique, SOPHIE Gérard, GODEFROY Patricia, BOURDIER Nicolas, MARESCQ Anita, DUBOURG Guillaume.

Absent : HERVIEU Régine ayant donné procuration à Claudine WOLFF

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de Séance : Sylvain LESENECHAL

*_*_*_*_*

Ordre du jour :

- 1°) Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
- 2°) Approbation du compte rendu en date du 23 juin 2020
- 3°) Vote des budgets 2020
- 4°) Décisions du maire - COVID-19
 - Vidéo TEVI
 - Annulation des loyers - Maison de santé - COVID - Décision à prendre
 - Prime COVID aux agents - Décision à prendre
- 5°) Site internet - Partenariat Manche Numérique
- 6°) Avis sur projet de création d'une unité de méthanisation à St Gilles
- 7°) Lotissement les Ombelles : SDEM50 - Desserte électrique / éclairage public
- 8°) Lotissement les Ombelles : Fibre optique - Choix de l'entreprise
- 9°) Lotissement les Ombelles : Prestation Orange pour études techniques
- 10°) Informations diverses

Monsieur Guillaume DUBOURG est absent à l'ouverture de la séance et rejoint la séance à 21h15.

Points ajoutés à l'ordre du jour :

- Vente de matériel
 - Maintien des tarifs communaux cantine-garderie - rentrée 2020/2021
 - Eco-hameau 2^e tranche - modification du permis d'aménager
 - Renouvellement emploi CUI 7 heures - écoles
- Acceptés à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

1°) Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Sylvain LESENECHAL comme secrétaire de séance.

2°) Approbation du compte rendu en date du 23 juin 2020

Vote du compte administratif et du compte de gestion 2019 du budget principal commune (point 3^e et 4^e du compte-rendu), modifié comme suit :

« Le compte administratif est voté à la majorité (1 contre) par les membres du conseil municipal » et non 1 abstention.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3°) Vote des budgets 2020

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du budget 2020 :

le budget présenté est marqué par la prudence tant en fonctionnement qu'en investissement. Cette prudence amène à élaborer un budget 2020 de transition et les 4 commissions seront mobilisées au dernier trimestre pour identifier les projets structurants à venir.

Une prospective financière sera proposée sur les 5 années à venir afin de maintenir une capacité d'auto-financement suffisante.

Au 31 décembre 2019, la commune a pu dégager un excédent global de 261 491.91 €, après affectation des résultats. Cet excédent global est tout à fait satisfaisant.

Le budget de fonctionnement proposé intègre la mise en place de 100 000 € de « réserves ».

Concernant la fiscalité, le budget est réalisé sans augmentation des impôts.

Les investissements proposés en 2020 se limitent aux projets engagés et à quelques dossiers urgents et nécessaires à court terme :

- Travaux de viabilisation du futur lotissement des « Ombelles » (19 parcelles pré-réservées à ce jour pour une recette de 516 250 € HT)
- Lancement du projet de restructuration des locaux de l'ex-pharmacie.
- Arrivée d'un nouveau médecin et aménagement des locaux transitoires au niveau des appartements situés sur l'école d'Hébécrevon (3 661 € au budget)
- Mise en place d'un nouveau site internet et d'une charte graphique pour notre commune nouvelle (15 000 €)
- Premiers équipements pour l'ouverture de la 4^{ème} classe à La Chapelle Enjuger (22 500 €) avec lancement des études pour d'éventuels aménagements futurs des locaux.
- Installation d'un « merlon » de protection au niveau du terrain multi-sport d'Hébécrevon (5 000 €) afin d'en limiter les nuisances sonores vis-à-vis des riverains.
- Espaces jeux pour enfants à réaliser en 2 tranches (53 581 € sur 2 ans)
- Sécurisation des abords des écoles - Etudes (15 000 €).

Un groupe de travail composé de 6 élus (Thierry DUBOURG, Nelly VILLEDIEU, Patricia GODEFROY, Véronique LEMERAY, Alain MAZELINE et Sylvain LESENECHAL) a été créé pour étudier la sécurisation des abords des écoles.

- Etude de réfection du parking « maison de santé et espace commercial » (5 000 €)
- Poursuite des études relatives à la réalisation d'un nouveau lotissement à La Chapelle Enjuger
- Reprise évacuation « eaux pluviales » - Lotissement de Groucy (10 150 €)

Budget Principal - 2020

• **Section Investissement**

	Dépenses		Recettes
Déficit cumulé 2019	228 412 €		
réhabilitation école + cantine	8 964 €	Subvention St lo agglo (Réha mairie)	15 000 €
Espace pétanque LCE - Etude	6 072 €	Subvention ADEME (Réha cantine école)	4 032 €
Voiries	32 629 €	DETR (Réha mairie)	146 027 €
Equipements Boulangerie LCE (four+elec)	12 946 €		
Sonorisation Mairie	7 891 €		
Téléphonie Mairie	6 729 €		
Mobilier + Informatique Mairie	33 595 €		
Isoloir + Urne	1 375 €		
Jeux extérieurs Enfants	53 581 €		
réhabilitation Mairie	190 331 €		
Maison séniors	22 155 €		
S/total 1	376 268 €	S/total 1	165 059 €
		Besoin pour couvrir les RAR	439 621 €
S/ total 2	604 680 €	S/total 2	604 680 €
		FCTVA des RAR	59 599 €
Emprunt capital	140 000 €	virt de la section de fonctionnement	175 000 €
Emprunt CHS	13 000 €	Taxe aménagement TA	15 000 €
Amts	400 €		
		Amts	1 991 €
		Amts	1 259 €
Mairie			
Complément mobilier	1 710 €	FCTVA 16.404%	281 €
Site internet - charte graphique -logo	15 000 €	FCTVA 16.404%	
panneaux informations bourgs	26 706 €	FCTVA 16.404%	4 381 €
Vestiaires + Espace Pétanque LCE			
Travaux terrassement - Guille	7 500 €	FCTVA 16.404%	1 230 €
Médiathèque			
Livres / CD	2 500 €	FCTVA 16.404%	410 €
ORDINATEURS médiathèque + Usagers	2 000 €	FCTVA 16.404%	328 €
Programmation Urbaine			
Etudes sécurisation écoles	15 000 €	FCTVA 16.404%	2 461 €
Locaux Boulangerie			
travaux laboratoire	4 010 €	FCTVA 16.404%	658 €
reliquat travaux 2019	9 219 €	FCTVA 16.404%	1 512 €
Matériels			
Ordinateurs (école + tech + élus)	7 500 €	FCTVA 16.404%	1 230 €
lave vaisselle cuisine Heb	6 000 €	FCTVA 16.404%	984 €
lave linge - école heb	1 000 €	FCTVA 16.404%	164 €
Ecole LCE			
issue de secours - fissures ?	5 000 €	FCTVA 16.404%	820 €
4 ème classe - mobilier	2 000 €		
tableau classe	6 500 €	fvta 16.404%	1 066 €
étude 2021 archi- future classe et préau	4 000 €	FCTVA 16.404%	656 €
projet numérique	5 000 €	Sub Etat 50% du HT	4 791 €
voiries			
Travx : parking liaison MS + EC	5 000 €		
Tranchée pose de fourreaux panneaux	6 200 €	FCTVA 16.404%	1 017 €
Voirie LCE groucy rte Marigny	10 150 €	FCTVA 16.404%	1 665 €
plateau - remorque	2 000 €	FCTVA 16,404%	328 €
			- €
Cabinet santé - rue de l'église	3 661 €	FCTVA 16,404%	492 €
Jeux enfants LCE + HEB (RAR)	- 20 000 €	CD Contrat service - CD jeux enfants	11 193 €
		40% du HT	- 3 281 €
Etude cimetièrre CAUE + Topo + études sol	5 000 €	FCTVA 16.404%	820 €
Total dépenses	890 736 €	Total recettes	890 736 €

• **Section Fonctionnement**

Dépenses		BP 2020	Recettes		BP 2020
011	Charges à caract. général	444 324.00 €	013	Atténuation charges	45 000.00 €
012	Charges du personnel	615 754.00 €	70	Produits services	96 700.00 €
014	Atténuation	25 000.00 €	73	Impôts taxes	496 000.00 €
65	Aut.Charg.gest.courante	93 200.00 €	74	Dotations	396 620.00 €
66	Charges financières	80 000.00 €	75	Autres produits	190 717.00 €
67	Autres Charges except.	21 000.00 €			
022	Dépenses imprévues	30 000.00 €	76	Produits financiers	
042	Opérations d'ordre sect/sect	3 250.00 €	77	Produits except.	1 000.00 €
023	Virt section invest.	175 000.00 €	R002	Excédent n-1	261 491.00 €
TOTAL DEPENSES		1 487 528.00 €	TOTAL RECETTES		1 487 528.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Adopte, à l'unanimité des membres présents, tel que présenté, le Budget Primitif pour l'exercice 2020 du budget principal de la commune qui s'équilibre comme ci-dessus.

Budget Lotissement Eco-hameau les chemins verts - 1^{ère} tranche - 2020

Fonctionnement					
6045	travaux	0	OO2	Excédent n-1	33648
6748	Reversement BP Commune	16470	7015	Vente parcelle	24624
65888	Régul TVA	1	7588	Régul TVA	2
71355	Ecriture de stock	41803	71355	Ecriture de stocks	0
Total section fonctionnement		58274	Total section fonctionnement		58274
Investissement					
OO1	Déficit n-1	41803			
3555	Ecriture de stock	0	3555	Ecriture de stocks	41803
Total section fonctionnement		41803	Total section fonctionnement		41803
Nb : Le reversement réel au budget principal sera de 16 469,23 euros					

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Adopte, à l'unanimité des membres présents, tel que présenté, le Budget Primitif pour l'exercice 2020 du budget lotissement Eco-hameau les chemins verts 1^{ère} tranche qui s'équilibre comme ci-dessus.

Budget Lotissement Eco-hameau - 2^{ème} tranche - 2020

Fonctionnement					
6045	Etudes	- €	002	Excédent n-1	80 837,00 €
6522	Reversement BP Commune	83 679,00 €	7015	Vente parcelle	32 852,00 €
65888	Régul TVA	1,00 €	7588	Régul TVA	2,00 €
71355	Ecriture de stock	30 011,00 €	71355	Ecriture de stocks	- €
Total section fonctionnement		113 691,00 €	Total section fonctionnement		113 691,00 €
Investissement					
001	Déficit n-1	30 011,00 €	1641	Emprunt	- €
3555	Ecriture de stock	- €	3555	Ecriture de stocks	30 011,00 €
Total section fonctionnement		30 011,00 €	Total section fonctionnement		30 011,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Adopte, à l'unanimité des membres présents, tel que présenté, le Budget Primitif pour l'exercice 2020 du budget lotissement éco-hameau 2^{ème} tranche qui s'équilibre comme ci-dessus.

Budget Lotissement de Groucy - 2020

D20200707-01

Fonctionnement					
6045	Etudes	- €	002	Excédent n-1	13 274,00 €
6522	Reversement BP Commune	13 275,00 €	7015	Vente parcelle	- €
65888	Régul TVA	- €	7588	Régul TVA	1,00 €
71355	Ecriture de stock	- €	71355	Ecriture de stocks	- €
Total section fonctionnement		13 275,00 €	Total section fonctionnement		13 275,00 €
Investissement					
001	Déficit n-1	- €	1641	Emprunt	- €
3555	Ecriture de stock	- €	3555	Ecriture de stocks	- €
Total section fonctionnement		- €	Total section fonctionnement		- €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Adopte, à l'unanimité des membres présents, tel que présenté, le Budget Primitif pour l'exercice 2020 du budget lotissement de Groucy qui s'équilibre comme ci-dessus,
- Acte la clôture du budget lotissement de Groucy.

Budget Futur lotissement La Chapelle Enjurer 2018 - Terrain de foot - 2020

Fonctionnement					
6045	Etudes	20 000,00 €	OO2	Excédent n-1	1,00 €
6522	Reversement BP Commune	- €	7015	Vente parcelle	- €
65888	Régul TVA	2,00 €	7588	Régul TVA	1,00 €
71355	Ecriture de stock	- €	71355	Ecriture de stocks	20 000,00 €
Total section fonctionnement		20 002,00 €	Total section fonctionnement		20 002,00 €
Investissement					
OO1	Déficit n-1	13 097,00 €	1641	Emprunt	33 097,00 €
3555	Ecriture de stock	20 000,00 €	3555	Ecriture de stocks	- €
Total section fonctionnement		33 097,00 €	Total section fonctionnement		33 097,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Adopte, à l'unanimité des membres présents, tel que présenté, le Budget Primitif pour l'exercice 2020 du budget futur lotissement La Chapelle Enjurer 2018 - Terrain de Foot qui s'équilibre comme ci-dessus.

Budget Lotissement Les Ombelles - 2020

Fonctionnement					
OO2	Déficit n-1	1,00 €	OO2	Excédent n-1	- €
6015	Achat terrain	140 000,00 €	7015	Vente parcelle	736 220,00 €
6045	Etudes	168 117,00 €	74751	Participation	24 402,00 €
605	Travaux	696 457,00 €			
627	Frais bancaire	1 000,00 €			
65888	Régul TVA	1,00 €	7588	Régul TVA	2,00 €
66111	Interets	1 000,00 €			
608	Ecriture de stock	2 000,00 €	796	Ecriture de stocks	2 000,00 €
71355	Ecriture de stock	760 622,00 €	71355	Ecriture de stocks	1 006 574,00 €
Total section fonctionnement		1 769 198,00 €	Total section fonctionnement		1 769 198,00 €
Investissement					
OO1	Déficit n-1	19 797,00 €	1641	Emprunt	265 749,00 €
3555	Ecriture de stock	1 006 574,00 €	3555	Ecriture de stocks	760 622,00 €
Total section fonctionnement		1 026 371,00 €	Total section fonctionnement		1 026 371,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Adopte, à la majorité des membres présents (1 abstention), tel que présenté, le Budget Primitif pour l'exercice 2020 du budget lotissement Les Ombelles qui s'équilibre comme ci-dessus.

Budget Espace Commercial (place de la Fontaine et Maison de services - 2020

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
		BP 2020			BP 2020
6041-01	Frais d'étude (Les Tilleuls)		002	Excédent N-1	10 512 €
6061-01	EDF (Les Tilleuls)				
66111-01	Intérêt emprunt (Les Tilleuls)	1 000 €	7087	Remboursement frais	366
658	Rbt taxe foncière à la commune	2 000 €	752	Loyers	12 972 €
			7588	Taxe foncière par les commerces	
6811	Amts	9 900 €	777	Amts	2 350 €
O23	Virt sect° invest	13 300 €	774	Subvention BP principal	
	Total	26 200 €			26 200 €

Investissement					
Dépenses			Recettes		
		BP 2020			BP 2020
OO1	Déficit reporté	7 112 €	1068	Affectation en réserve	7 112 €
16411	Emprunt (Fontaine)	15 000 €			
	travaux parking	5 850 €			
13913	Amts subv département	425 €	O21	Virt sect fonct	13 300 €
13917	Amts subv europeen	990 €	28131	Amts	4 400 €
13918	Amts subv	935 €	28135	Amts	5 500 €
2031-11	Maison de services	723 792 €		BP commune	20 000 €
				Etat (DETR 35%)	253 327 €
				Département (20%)	144 758 €
				Région (20%)	144 758 €
				Emprunt	160 949 €
	Total	754 104 €			754 104 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Adopte, à la majorité des membres présents (1 contre, 1 abstention), tel que présenté, le Budget Primitif pour l'exercice 2020 du budget Espace Commercial qui s'équilibre comme ci-dessus.

Monsieur BOURDIER demande des précisions sur le projet de maison de services. Monsieur le Maire rappelle l'historique et l'intérêt du projet. Un échange sur le sujet s'instaure.

Monsieur BOURDIER estime que l'investissement aurait pu être fait plutôt pour les écoles. Ce sur quoi Monsieur le Maire rétorque que beaucoup de travaux ont déjà été réalisés dans les écoles.

21h15 Arrivée de Monsieur Guillaume DUBOURG

Décisions budgétaires :

Vente de matériel : bétonnière et remorque
D20200707-02

Monsieur le Maire informe que du matériel communal est proposé à la vente :

- Une bétonnière pour un montant de 150 €
- Une remorque pour un montant de 1 100 €

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent cette proposition et demandent l'inscription de la cession sur le budget communal comme suit :

Encaissement : R/ 775

- remorque + 1 100 €
- bétonnière + 150 € (hors immobilisation)

Sortie de l'immobilisation de l'actif

D/ 675 + 2 764

R/ 2188 + 2 764

Enregistrement de la moins-value

D/ 192 + 1 514

R/ 2188 + 1 514

Cabinet de santé - Rue de l'Eglise **D20200707-03**

Dans le cadre de l'aménagement du cabinet provisoire du futur médecin dans les studios situés rue de l'Eglise, il est nécessaire d'effectuer quelques travaux d'électricité.

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise VELEC pour un montant de 1376.40 € TTC.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent ce devis et autorisent Mr le Maire ou ses adjoints à le signer.

4°) Décisions du maire - COVID-19

Monsieur le Maire fait état de décisions prises pendant la période de confinement liée au COVID-19 parmi lesquelles, il y a notamment : la réalisation d'une vidéo par TEVI en soutien aux commerçants de la commune, le fonds de solidarité à St Lo Agglo (achats de masques, soutien aux commerces...), le don de surblouses et charlottes aux infirmiers, achats de masques pour le personnel communal, diffusion d'un bulletin communal spécial Covid, l'achat de plexiglass pour les commerces de la communes, l'adhésion au FDGDON, signature du marché pour le terrassement du parking de la pétanque à La Chapelle Enjurer, avancement du projet de maison de services, lancement de la consultation d'entreprises pour les travaux de viabilisation du lotissement les Ombelles ...

Parmi ces décisions, certaines doivent être délibérées par les membres du conseil municipal :

- Prime exceptionnelle « covid-19 » - agents communaux **D20200707-04**

Monsieur le Maire propose d'instaurer la prime exceptionnelle « covid-19 » aux agents communaux, conformément à l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, à l'article 11 de la loi de finances rectificative n°2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n°2020-570 du 14 mai 2020, afin de valoriser « un surcroît de travail significatif durant cette période » au profit des agents particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Monsieur le Maire rappelle les règles et les conditions d'attribution. Il est proposé un forfait d'un montant de 500 €, 300 € et 100 € selon la situation de chaque agent pendant cette période.

Le montant total de la dépense s'élèverait à 3 000 €.

Après discussion,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (2 Contre, 1 Abstention) :
- D'adopter la proposition de Monsieur le Maire.

- Exonération des loyers de la maison de santé
D20200707-05

Durant la période de confinement, Monsieur le Maire a décidé de suspendre les loyers d'avril et mai 2020 des professionnels de santé exerçant au sein de la maison de santé, pour les professionnels qui le souhaitent. 6 d'entre eux ont répondu favorablement au vu de la situation.

Compte tenu de l'absence d'activité et d'usage des locaux durant la période de confinement et considérant qu'il est de l'intérêt général de ne pas dégrader leur situation financière en prévision de leur reprise d'activité, il est proposé au Conseil Municipal d'exonérer les professionnels de santé, qui en ont fait la demande, du montant des loyers et charges pendant la période allant du 1er avril au 31 mai 2020.

Les loyers étant appelés mensuellement, l'exonération équivaut à 2 mois de loyers pour cette période.

A l'unanimité, les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, acceptent cette proposition.

- Gratuité des garderies périscolaires - période état d'urgence sanitaire
D20200707-06

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire et des conditions d'accueils des enfants en garderie pendant la période du 16 mars 2020 au 3 juillet 2020, Monsieur le Maire propose à l'ensemble des conseillers municipaux la gratuité des services de garderies périscolaires pour les 2 écoles de la commune.

A l'unanimité, les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, acceptent cette proposition.

5°) Site internet - Partenariat avec Manche Numérique

Monsieur le Maire rappelle qu'il est urgent de réaliser une refonte totale du site internet de la commune. Il est donc nécessaire dans un 1^{er} temps de choisir un prestataire pour la conception du site. Il a été présenté lors d'un 1^{er} rendez vous avec Manche Numérique une offre de services création et hébergement de site web réservée aux membres du syndicat.

Cette offre est présentée à l'ensemble des conseillers municipaux.

En parallèle, une charte graphique et un logo devront également être réalisés par un autre prestataire.

Après divers échanges, il est proposé que la commission communication travaille ce sujet début du mois de septembre prochain pour définir les besoins et les attentes et ainsi faire le choix d'un prestataire.

Il est décidé de lancer une consultation pour la réalisation d'une charte graphique et d'un logo.

Monsieur le Maire indique également qu'un bulletin spécial (élection) sera diffusé pour la rentrée prochaine.

6°) Avis sur projet de création d'une unité de méthanisation à St Gilles
D20200707-07

Vu le Code de l'environnement et, notamment, le livre V, titre 1er (installations classées pour la protection de l'environnement), chapitre II section 2 «installations soumises à enregistrement» et les articles L.512-7 à L512-7-7 et R.512-46 à R.512-46-15,

Vu la nomenclature des installations classées codifiée à l'annexe de l'article R511-9 du Code de l'environnement ;

Monsieur le Maire expose la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) présentée par la SAS CH4 ENERGIES. Cette demande concerne la construction sur la commune de St Gilles d'une unité de méthanisation à injection directe dans le réseau GRDF d'une puissance de 99 Nm3 sur le site d'exploitation du GAEC des Herbages.

Une note de synthèse a été transmise à l'ensemble des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire indique que les conseils municipaux impactés par le projet de la SAS CHA ENERGIES, dont celui de Thèreval, sont appelés à formuler un avis sur la requête.

Madame MAQUEREL et Monsieur DUBOURG émettent des observations au projet et alertent les conseillers sur les impacts qu'il aura sur la circulation des véhicules et les conséquences sur la voirie dans le bourg de La Chapelle Enjuger.

Après cet exposé et les divers échanges entretenus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (3 Contre), décide :

- d'émettre un avis favorable au projet de la SAS CH4 ENERGIES avec observations liées aux conséquences sur d'éventuelles dégradations de la voirie communale et d'entretien dans le bourg de La Chapelle Enjuger.

7°) Lotissement Les Ombelles : SDEM50 - Desserte électrique / éclairage public
D20200707-08

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la desserte en électricité et éclairage public du lotissement communal « les Ombelles ».

Suite à l'estimation des travaux, le coût prévisionnel de la desserte en électricité et éclairage public du lotissement communal, hors travaux de terrassements pris en charge par la commune, est de 158 000 € HT environ. Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune s'élève à 65 400 €.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Acceptent une participation de la commune de 65 400 €,
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- Donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

8°) Lotissement Les Ombelles : fibre optique - choix de l'entreprise

D20200707-09

Monsieur le Maire présente un récapitulatif des devis sollicités pour les travaux d'études et pré-cablage de fibre optique dans le lotissement les Ombelles.

	Propositions HT
Entreprise AXIANS	9 350,25 €
Entreprise FIBRA TELECOM	7 299,00 €
Entreprise SOGETREL	12 183,00 €
Entreprise SPIE	7 125,00 €
ORANGE	9 462,00 €

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décident de retenir l'entreprise SPIE pour un montant de 7 125 € HT et chargent Monsieur le Maire ou ses adjoints de signer le devis correspondant.

9°) Lotissement les Ombelles : Prestation Orange pour études techniques

D20200707-10

Monsieur le Maire présente un devis d'Orange pour le conseil, suivi des travaux et conformité des infrastructures pour les travaux du lotissement les Ombelles.

A l'unanimité, les conseillers municipaux acceptent ce devis d'un montant de 2 134 € HT et chargent Monsieur le Maire ou ses adjoints de signer le devis.

10°) Ecoles - Emplois CUI 7 heures

D20200707-11

Création de 2 postes d'aide : 1 à l'école d'Hébécrevon et 1 à l'école de La Chapelle Enjager dans le cadre du dispositif CUI 7 heures

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux d'un dispositif CUI-CAE de 7 heures, mis en place par le Conseil Départemental de la Manche. Il s'agit d'une action d'insertion sociale pour les bénéficiaires du RSA. Le conseil départemental verse une aide financière à l'employeur à hauteur de 95% du SMIC horaire brut dans la limite de 7 heures de travail hebdomadaire.

Considérant qu'il est nécessaire d'embaucher un agent aide cantine/surveillance le midi à l'école de La Chapelle Enjager et à l'école d'Hébécrevon;

Considérant que les emplois scolaires sont annualisés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'embauche de 2 agents, en contrat CUI, pour 7 heures hebdomadaires, pour une durée de 1 an, renouvelable, soit 10 heures hebdomadaires pendant les semaines travaillées.

11°) Eco-hameau 2e tranche - modification du permis d'aménager
D20200707-12

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'en raison du projet de construction d'un cabinet médical sur le lot 1 du lotissement Eco-hameau 2^e tranche, il est nécessaire de déposer un modificatif du permis d'aménager pour la raison suivante :

- Bien que la construction de bâtiment à usage d'activités libérales ou bureau soit autorisée dans le règlement du lotissement, certains articles du règlement actuel sont incompatibles avec la construction d'un tel projet. C'est le cas notamment pour le sens de faîtage, les zones-d'inconstructibilité, l'emprise au sol ...

Il est donc proposé aux conseillers municipaux de déposer un permis d'aménager modificatif, après avoir obtenu l'avis des co-lotés, et de modifier le règlement comme tel :

« L'ensemble des articles du TITRE 2 - REGLEMENT du règlement de l'éco-hameau Tranche 2 ne sont pas applicables aux constructions de bâtiment à usage d'activités libérales ou bureau. Seules les dispositions de la zone 1AU du Plan Local d'Urbanisme et le TITRE 1 - DISPOSITIONS GENERALES du règlement de l'éco-hameau Tranche 2 sont applicables. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, les modifications proposées et autorise Mr le Maire à déposer un permis d'aménager modificatif.

12°) Maintien des tarifs communaux de cantine / garderie - Année scolaire 2020/2021
D20200707-13

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs communaux de cantine et garderie pour la rentrée 2020 /2021.

Les tarifs s'établissent comme suit :

➤ **Tarifs garderie**

La facturation est réalisée par tranche d' $\frac{1}{2}$ heure, toute période commencée est dûe.

	Coût à la $\frac{1}{2}$ heure	Coût du goûter	Période de facturation
Ecole d'Hébécreev	0.95 €	0.55 €	Mensuelle
Ecole de la Chapelle Enjager	0.95 €	Offert par l'association	De vacances à vacances

➤ **Tarifs cantine (Hébécreev)**

Repas enfant : 2.85 € par enfant, 2.30 € pour le 3^{ème} enfant

Repas adulte : 4.20 €

Pour rappel, les tarifs de la cantine de La Chapelle Enjager sont fixés par l'association qui en a la gestion.

A l'unanimité, les conseillers municipaux acceptent cette proposition.

13 °) Questions diverses

- Lotissement les Ombelles : début des travaux le 24 août prochain
- Sécurité des écoles : Une réunion avec le Conseil Départemental a eu lieu. Une étude sécuritaire doit être transmise. Un aménagement sécurisé sera étudié pour septembre prochain. Un groupe de travail est créé, composé de :
 - Thierry DUBOURG, Nelly VILLEDIEU, Patricia GODEFROY, Véronique LEMERAY, Alain MAZELINE et Sylvain LESENECHAL
- Entretien cimetière : Monsieur le Maire propose de faire appel aux élus et citoyens volontaires pour une journée de nettoyage, entretien du cimetière.
- Dans le cadre de l'adhésion de la commune à Latitude Manche, la commune a bénéficié d'un bon cadeau de 400 € sur l'achat de plantes.
- **D20200707-14** - Devis achat d'un lave-vaisselle pour la cantine d'Hébécrevon : 2 devis présentés :
 - Sovimef pour un montant de 5 562.48 € TTC
 - Belliard pour un montant de 6 036 € TTC

Les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, de retenir l'entreprise Sovimef pour l'achat d'un lave-vaisselle pour un montant de 5 562.48 € TTC.

- Anita MARESCQ signale des désagréments causés par les racines des cerisiers situés rue St Martin, de même que des problèmes pour l'accès à son domicile. Monsieur le Maire indique qu'une réflexion est en cours concernant ces arbres.
- ATSEM école La Chapelle Enjager : Guillaume DUBOURG évoque la position statutaire d'une ATSEM de l'école. Aucun changement n'est prévu. Il signale également quelques retards pour l'ouverture de la garderie du matin. Ceci sera discuté avec l'agent en question.

Fin de séance 23 h 15

DUBOURG Thierry		MAZELINE Alain	
WOLFF Claudine		LEPINGARD Séverine	
QUINQUENEL Gilles		BEDOUIN Jean-Pierre	
VILLEDIEU Nelly		BOUSSARD Marie	
BUELO Maxime		FOLLIOT François	
HERVIEU Régine		LEMERAY Véronique	
ROUSSELLE Daniel		SOPHIE Gérard	
MAQUEREL Charline		GODEFROY Patricia	
STREIFF François		BOURDIER Nicolas	
MAZIER Laetitia		MARESCQ Anita	
LESENECHAL Sylvain		DUBOURG Guillaume	
LECHEVALLIER Sandrine			